

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 Mai 2022 pour 2020/2021

INTRODUCTION

L'AG s'est tenue le samedi 7 mai 2022 vers 9.30h à la salle « RECREAR », Rue Marcel Lespagne à 5540 Hastière.

La liste des personnes présentes ou représentées, signée par le président de séance et les scrutateurs désignés en début de séance, se trouve sur le site www.domainerelaxmeuse.be, dans l'onglet « La copropriété ».

Mot de passe pour y accéder : DRM2017ha

N'ayant pas besoin du quorum pour l'AG extraordinaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président de séance annonce la présence de gardiennage avec chien.

Au cours de cette AG, les décisions suivantes ont été prises (cfr ordre du jour envoyé courant septembre 2021) :

POINT 1 CONSTITUTION DU BUREAU, DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT, DU SECRÉTAIRE ET DES SCRUTATEURS

La séance débute à 9h45 par la désignation de M. Guy Falisse comme président de séance.

Personne ne s'y oppose.

Les scrutateurs de l'AG sont :

[REDACTED]

POINT 2 RAPPORT DU SYNDIC ET SA DÉCHARGE POUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le syndic expose les comptes de l'année écoulée, l'indice santé des comptes, le résultat de son travail et répond aux différentes questions des copropriétaires.

Ceci étant dit, l'assemblée générale décide :

La décharge du syndic est approuvée à une majorité de 72 % des voix.

POINT 3 RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ ET LEUR DÉCHARGE POUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

[REDACTED] expose les différentes tâches exécutées par les membres du conseil durant l'année écoulée. Néanmoins le rapport se trouve sur le site web du domaine.

Ceci étant dit, l'assemblée générale décide :

La décharge du conseil de copropriété est approuvée à une majorité de 83 % des voix.

POINT 4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET SA DÉCHARGE POUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le rapport des commissaires aux comptes se trouve joint au PV en annexe n° 1.

Ceci étant dit, l'assemblée générale décide :

La décharge des commissaires aux comptes est approuvée à une majorité de 80 % des voix.



POINT 5 APPROBATION DES COMPTES

Le syndic expose et explique le bilan pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019 se trouve joint au PV en annexe n° 2.

Ceci étant dit, l'assemblée générale décide :

Les comptes et le bilan au 31.12.2021 sont approuvés à une majorité de 87 % des voix.

POINT 7 ÉLECTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU SYNDIC

Le candidat au poste de commissaires aux comptes se présente à l'assemblée.

L'assemblée générale décide :

██████████ : approuvé à une majorité de 86 % des voix.

██████████ : approuvé à une majorité de 88 % des voix.

POINT 6 ÉLECTION DU SYNDIC

Le candidat au poste de syndic se présente à l'assemblée.

L'assemblée générale décide :

Ch.Ferodet : approuvé à une majorité de 99 % des voix.

Sober : approuvé à une majorité de 34 % des voix.

Label 5 : approuvé à une majorité de 42 % des voix.

POINT 8 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Les candidats au poste de conseil de copropriété se présentent à l'assemblée.

L'assemblée générale décide :

a. Candidat au poste de président : 8.1

✓ Michèle Thibaut : approuvé à une majorité de 84 % des voix ;

b. Candidat au poste de vice-président : 8.2

✓ Chantal Leroi : approuvé à une majorité de 95 % des voix ;

c. Candidat pour être membre du conseil avec leur choix de responsabilité : 8.3

✓	██████████	: approuvé à une majorité de 98 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 99 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 100% des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 97 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 100 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 100% des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 100 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 97 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 97 % des voix ;
✓	██████████	: approuvé à une majorité de 100% des voix ;



Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à : 10h 30 Heures

Signature syndic :



Signature du Président de séance :

